

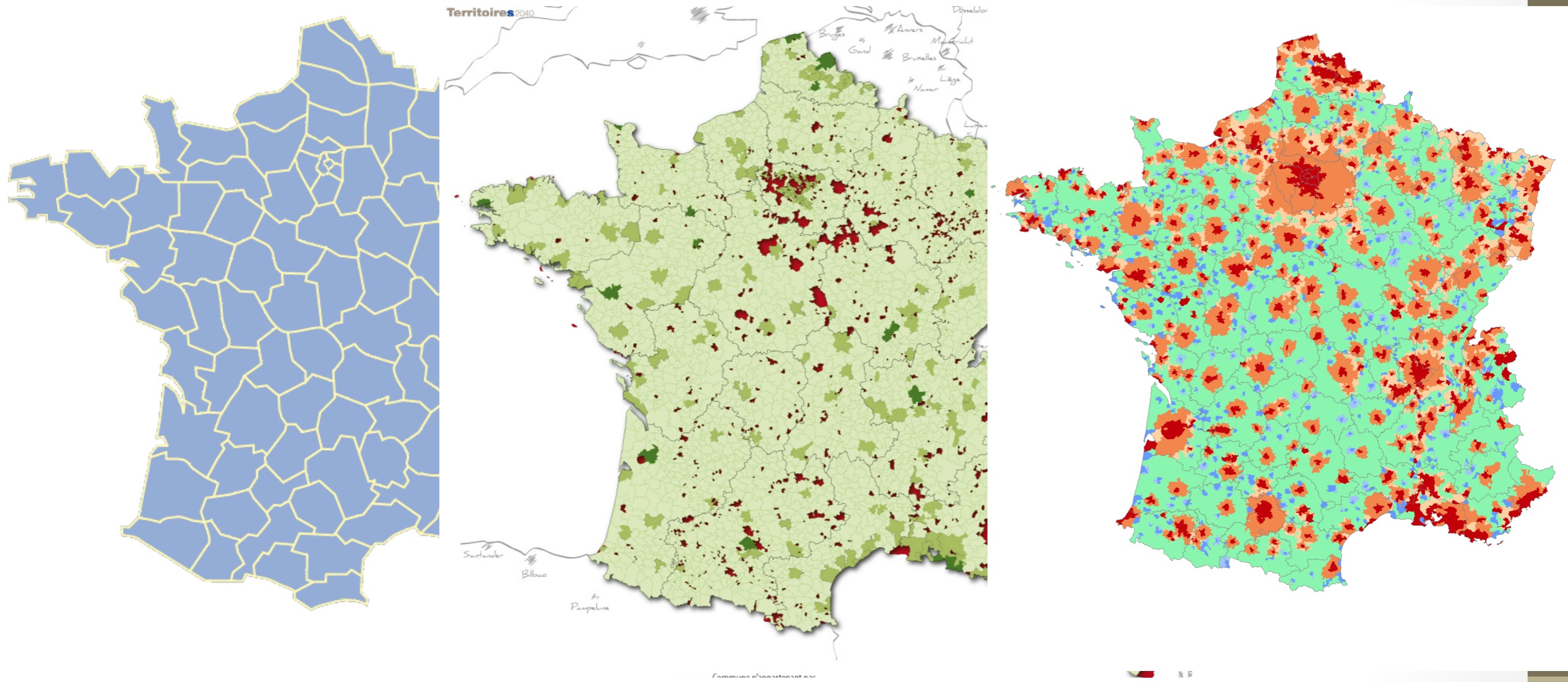
**COLLECTIF
ROOSEVELT**

Collectivités territoriales

Quelles réformes et pour quoi faire ?

Montbrison
12 Décembre 2014

Le sens de l'histoire ?



Quelques chiffres



36 686 communes; dont 22.000 de moins de 500 habitants

101 départements;

26 régions;

2 500 EPCI, dont 16 communautés urbaines, 174 communautés d' agglomération, 2 406 communautés de communes;

371 Pays en milieu rural, mais aussi des parcs naturels régionaux et nationaux, des aires urbaines, les limites des P.L.U., des S.C.O.T, etc...

Soit un total de 60.000 collectivités, gérant plus de 200 milliards d' euros

Il fallait que ça change....

Souvent des collectivités qui se « marchaient sur les pieds : manque de lisibilité des compétences, des doublons, des structures parfois trop petites, des communes individuelles hors de toutes structures intercommunales...

D'où une stigmatisation du « mille feuilles »

« Quand il y a trop de responsables, il n' y a plus de responsables »

“Les structures intercommunales sont trop nombreuses et les intercommunalités sont trop petites”

L'esprit de la loi

les métropoles moteurs de la croissance, par des effets combinés de densification et de diversification des ressources, notamment des ressources liées à la connaissance.

les zones rurales sont sous influence métropolitaine, dont elles bénéficient de la créativité et de la capacité d'innovation

En découle une stratégie d'aménagement et de développement qui n'est plus celle d'un développement de répartition, mais celle d'un modèle organisé autour et à partir de pôles compétitifs et attractifs.

- **Axes majeurs concernant la « constitution » des collectivités**
- **Systematisation de l'intercommunalité** : toute commune devait faire partie d'une intercommunalité avant le 31 Décembre 2012.
- **Définition de deux blocs** : le bloc région-départements et le bloc communes-intercommunalité. Dans ce dernier, le renforcement des compétences et rôles des intercommunalités sont renforcés.

- **Axes majeurs concernant la « constitution » des collectivités**
- **Désignation de “collectivités chefs de file”** selon les domaines de compétences.
- **Création de statuts nouveaux de collectivités :**
 - pôles métropolitains
 - Métropoles
 - communes nouvelles
 - PETR

« Les métropoles de demain assureront le ruissellement du développement sur toute la France. Elles sont plus visibles au niveau de la compétition internationale, et garantissent une gestion moderne ».

Question 1 : Quelles sont les plus-values et les moins-values ?

- *Quelles sont les plus-values et les moins-values ?*
- Tous les territoires pourront-ils se développer ou seulement les Métropoles ?
- Optimisation ou régression des moyens de développement et de services ?

*Question 2 : Y aura-t-il économies
d'échelle, surcoûts ou statu quo ?*

- **Les économies d'échelles ?**
- En supprimant des échelons, on économise des fonctionnaires, des élus...
- On rentabilise mieux sur de plus grandes structures

• Les économies d'échelles ?

- 500 000 élus aujourd'hui, et demain ?
 - Ne faudra-t-il pas plus de fonctionnaires pour faire le travail des élus bénévoles des communes ou des intercommunalités ?
 - N'y a-t-il pas des seuils au-delà des quels les coûts de la structure « mangent » les économies d'échelles ?
 - Exemple : les SDIS...
- Les transferts de compétences sont-ils sources d'économie ?
 - Exemple : voirie, social...
- La délégation au privé n'est-elle pas plus coûteuse dans de nombreux domaines ? Exemples : eau, déchets...
- Grosses collectivités, gros marchés publics, grandes entreprises : un pas de plus dans la mondialisation ?

Question 3 : Quelle sera la place du citoyen ? Sera-t-il mieux ou moins bien représenté ? Aura-t-il plus ou moins les capacités d'être acteur de la démocratie ?

- **Place du citoyen ?**

- Il faut réduire les disparités de nombre de citoyens représentés par un élu :
 - Conseillers généraux, élus communaux...
- Par des collectivités de dimensions plus grandes, donner des moyens aux élus et améliorer les services à la population

- **La place du citoyen...**

- En agrandissant les collectivités, on éloigne les lieux de décision du citoyen : vers plus de déresponsabilisation ?
- Les élections seront de plus en plus systématiquement sur des listes politiques ... quid du vivier d'élus de base ?
- Risque de situations où les citoyens seront face à des techno-structures ?

Un incessant effort de regroupement des communes

1789-1884 : la recherche de la bonne mesure

Réticences permanentes à la fusion des communes, mais création de structures supracommunales;

1890 : création des syndicats de communes : spécialisation, égalité, unanimité;

1959 : création des SIVU et SIVOM

1966 : Communautés urbaines

1992 : Communautés de communes

2000 : communautés d'agglomération (+ CC + CU)

2002 : RGPP réforme de l'Etat

2008 à 2010 : réforme des collectivités territoriales acte 1

2013 : réforme des collectivités territoriales : acte 2